

## ATTESTATION DE PARUTION

Sous réserve de problèmes techniques et de conformité à son usage,  
cette annonce paraîtra dans l'édition :

**Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné**  
**du 16/09/2022**

Référence : AG119973 , N° Annonce : A2022C11871

Coût de l'annonce :

Parution :	341,61 € HT
Logo Offert :	0,00 € HT
Justificatif numérique :	1,96 € HT
Montant TVA :	68,36 €
Total TTC :	411,93 €

Votre commentaire :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LA REVISION ALLEGEE N°1  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - 2ème parution

Fait à Grenoble, le 23 Août 2022



Les AFFICHES de GRENOBLE  
et du DAUPHINÉ  
6, avenue de l'Europe  
38029 GRENOBLE Cedex 2

COMPRA s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas les règles éditoriales du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. Le tarif et la composition des annonces légales sont déterminés par arrêté interministériel révisé chaque année. L'usage des rubriques de petites annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

Conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale : [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr)

COMPRA - siège social - 6 avenue de l'Europe 38029 CS 10006 GRENOBLE Cedex 2  
SASU au capital de 1 500 000 € - 798 096 459 RCS GRENOBLE

N° Intracommunautaire FR 747908096459 - IBAN FR76 1680 7001 6531 4532 7721 606

A2022G11871



Commune de SINARD  
AVIS AU PUBLIC

**ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT  
LA REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
(PLU)**

Par arrêté n° AU2022\_013 du 2 août 2022, le Maire de la Commune de SINARD a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A cet effet, le Président du Tribunal Administratif de Grenoble a désigné Madame Martine HENRIOT Expert judiciaire près de la Cour d'appel de Grenoble, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en Mairie de Sinard, 51 Place de la Mairie, 38650 SINARD,

**du lundi 12 septembre au Mardi 11 octobre 2022 :**

Du lundi au vendredi, de 8 heures à 12 heures,

Le commissaire enquêteur sera présent en Mairie de Sinard :

- **le lundi 12 septembre 2022 de 9h à 12h**
- **le samedi 24 septembre 2022 de 9h à 12h**
- **le mercredi 5 octobre 2022 de 9h à 12h**
- **le mardi 11 octobre 2022 de 14h à 17h**

en vue de recueillir les observations éventuelles.

Pendant la durée de l'enquête et avant la fin du délai de l'enquête publique, les observations sur le projet de Plan Local d'Urbanisme, pourront être :

- Consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie,- Adressées par écrit au commissaire enquêteur en Mairie de Sinard, à l'attention de Madame Martine HENRIOT, 51 Place de la Mairie, 38650 SINARD, qui les annexera au registre.
- Déposées par courrier électronique envoyé à [enquetepubliqueplu@sinard.fr](mailto:enquetepubliqueplu@sinard.fr)

Le dossier d'enquête publique sera également disponible sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : [www.sinard.fr](http://www.sinard.fr)

A l'expiration de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, un an en Mairie de Sinard aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Maire,  
Christian ROUX